

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Rénovation de
l'école Blum et
création d'un
self-service.
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
M. LERAUT à M. DANDY – Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 Novembre 2017, le Conseil municipal a voté une autorisation de programme de 2 782 423,97€ pour la rénovation et l'extension de l'Ecole Blum et la création d'un self-service.

La phase études (validation des éléments de mission et choix techniques) s'est poursuivie en 2018, il y a eu un glissement du calendrier des livrables et de l'approbation des phases

APS et APD, ainsi qu'un retard dans l'approbation du permis de construire, suite aux demandes complémentaires formulées par l'ABF. Le lancement de la consultation pour les travaux est en cours, ce glissement entraîne un décalage des travaux en 2019 et 2020.

Il est proposé, sans modifier l'autorisation de programme, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Rénovation de l'Ecole Blum - Opération n° 1509

Autorisation de programme	2 782 423,97
Réalisé 2015	4 730,35
Réalisé 2016	29 693,62
Réalisé 2017	100 174,52
Crédits de paiement 2018	125 000,00
Crédits de paiement 2019	1 200 000,00
Crédits de paiement 2020	1 322 825,48

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission urbanisme, renouvellement urbain et services techniques du 19 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018
Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre
Abstention :